

CPU
1979
2

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
en
Information scientifique, technique et économique
pour les pays en développement

Etat des réalisations du programme NATIS
(Systèmes Nationaux d'Information)
dans les pays arabes (1972-1978)

Mémoire présenté
par
Souâd BEN MUSTAPHA
Sous la direction de
Madame Madeleine WAGNER
Conservateur des bibliothèques
Directrice des Etudes à l'E.N.S.B.

Villeurbanne
- Juin 1979 -

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

LYON I

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

en

Information Scientifique, technique et
économique pour les pays en développement

ETAT DES REALISATIONS DU PROGRAMME

NATIS (Systèmes Nationaux d'Information)

DANS LES PAYS ARABES (1972-1978)

Mémoire présenté par

Souâd BEN MUSTAPHA

Sous la direction de
Madame Madeleine WAGNER

Conservateur des bibliothèques,
Directrice des études à l'E.N.S.B

Villeurbanne

- Juin 1979 -

CPU
1979

2



TABLE DES MATIERES

Introduction

p. 1

Chapitre premier : Origines du Programme
Général d'Information, UNISIST et
NATIS

p. 9

Chapitre second : Etat des activités
d'information scientifique et technique
dans les pays arabes en 1972

p. 22

Chapitre troisième : Définition de modèle:
Modalités de réalisation d'un système
national d'information

p. 30

Chapitre quatrième : Evaluation des
efforts réalisés dans le cadre du
Natis dans les pays arabes pour
l'amélioration des ressources existantes
ou la création de nouveaux services
d'information

p. 41

Conclusion générale

p. 61

Références bibliographiques

p. 64

Liste des sigles et abréviations

p. 74

PLAN

0. INTRODUCTION :

0.1 - Notre recherche bibliographique, les difficultés rencontrées et leur impact sur l'orientation de notre réflexion.

0.2 - Délimitation et précision du sujet, justification du plan.

CHAPITRE PREMIER : ORIGINES DU PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION : UNISIST ET NATIS

I.0. Introduction

I.1. Qu'est-ce que l'Unisist?

I.1.1. Définition : Origines et composants

I.1.2. Objectifs de l'Unisist

I.2. Qu'est-ce que le Natis?

I.2.1 - Définition large : son essence et ses objectifs

I.2.2 - Les priorités d'action du Natis

I.3 - La Conférence Générale de Nairobi de 1976 : Le Programme Général d'Information

CHAPITRE SECOND: ETAT DES ACTIVITES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LES PAYS ARABES EN 1972:

II.0. Introduction

II. 1. Ressources en matière de documenta-
tion, bibliothèques et archives

II. 1. 1 - Bibliothèques Nationales,
centres de documentation, bibliothèques
spécialisées

II. 1. 2 - Produits : bibliographies natio-
nales, catalogues collectifs nationaux, publi-
cations.

II. 1. 2. 1 - Dans les pays du Maghreb

II. 1. 2. 2 - Dans les pays du Moyen-Orient

II. 1. 3 - Normalisation, catalogage et
classification

II. 2 - Formation du personnel de l'informa-
tion

II. 3 - Associations professionnelles et statuts

II. 3. 1 - Dans les pays du Maghreb

II. 3. 2 - Dans les pays du Moyen-Orient

CHAPITRE TROISIEME : DEFINITION DE MODELE- MODALITES DE REALISATION D'UN SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION

III. 0 - Introduction -

III. 0. 1 - Notion de système.

III. 1 - Cadre législatif

III. 1. 1 - Un organisme central
d'orientation et de coordination

III. 1. 2 - Une unité centrale
d'information.

III. 2 - Infrastructures nationales en
matière de documentation, bibliothèques

et archives.

III.2.1. Considérations générales pour la conception d'une infrastructure

III.2.2. Rôle et importance des bibliothèques nationales dans des systèmes nationaux d'information

III.2.3 - Le CBU dans ses rapports avec le Natis

III.2.4. Coopération

III.2.4.1 - Coopération nationale

III.2.4.2. Coopération internationale

III.3 - Formation du personnel

III.4. Application de la technologie à la documentation, bibliothèques et archives

III.5. Formation des utilisateurs

CHAPITRE QUATRIEME : EVALUATION DES EFFORTS REALISES DANS LE CADRE DU NATIS DANS LES PAYS ARABES POUR L'AMELIORATION DES RESSOURCES EXISTANTES OU LA CREATION DE NOUVEAUX SERVICES D'INFORMATION.

IV.1. Cadre législatif

IV.2 Infrastructures en matière de documentation, bibliothèques et archives.

IV.2.1 - Normalisation

IV.2.2. Produits bibliographiques

IV.2.3 - Problèmes de diffusion dans les pays arabes

• IV.3 - Application de la technologie à la documentation, bibliothèques et archives:
Services automatisés, installation d'ordinateurs, banques de données.

IV.3.1 - Dans les pays du Maghreb

IV.3.2 - Dans les pays du Moyen-Orient

IV.3.3 - Traitement automatisé du texte arabe

IV.4 - Réalisations concernant le personnel de l'information

IV.4.1 - Formation

IV.4.2 - Statuts et associations

IV.5 - Formation des utilisateurs

IV.6 - Coopération au niveau international, participation aux réseaux internationaux

IV.7 - Coopération et réalisations au niveau inter-régional

CONCLUSION GENERALE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

D. INTRODUCTION :

D. 1. Notre recherche bibliographique : les difficultés rencontrées et leur impact sur l'orientation de notre réflexion :

L'état des réalisations dans le domaine de l'information scientifique et technique (IST) dans le cadre du Programme Général d'Information (PGI) de l'Unesco à l'échelle des pays arabes de 1972 à 1978, tel qu'il est présenté dans cette étude, pourrait être incomplet - Le temps d'investigation, pour être exhaustif, n'était certainement pas suffisant. Lorsque nous entreprîmes de réfléchir sur ce point, notre sujet initial portait sur "l'état des réalisations du programme Natis (Système National d'Information) de 1972 à 1978". Nous ne doutions pas de l'étendue que pouvait comporter ce sujet et nous procédâmes au dépouillement de tous les numéros du Bulletin de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques de 1972 à 1978, de ceux de la Bibliographie, Documentation et Terminologie de l'Unesco et de la Section 101. du Bulletin Signalétique du CNRS de 1972 à 1978 également, en essayant d'y repérer tout ce qui pouvait être publié sur le programme NATIS et ce qui avait réalisé dans le cadre de ce programme -

Mais nous nous rendîmes compte que nous ne pourrions jamais venir à bout en si peu de temps, non pas du dépouillement - car nous l'avons effectué en entier - mais d'une réflexion

sur ce qui s'est réalisé de fait de monde dans le domaine de l'IST pendant si longtemps, non que la littérature sur ce sujet fut trop abondante - et c'est un problème que nous aborderons plus loin - ni que la fourchette de temps à couvrir fut longue, mais si l'on pense seulement aux différences de niveau existant entre les pays fortement industrialisés et les pays du Tiers-monde, dans un domaine aussi mouvant que l'information, et à l'extrême variété de problèmes rencontrés dans la réalisation d'un système national d'information et ceci, sans parler des différents pays, mais seulement des différentes régions du monde, l'on imagine facilement le caractère par trop superficiel et rapide qu'aurait pris cette étude.

Nous nous sommes donc, d'un commun accord avec notre directeur de mémoire, délimité un champ précis en concentrant notre étude sur les pays du monde arabe. Mais nous nous sommes heurté à un autre type de difficultés.

En effet, à part quelques articles de portée générale publiés sur l'UNISIST et sur NATIS qui ne font que rappeler les recommandations et résolutions adoptés lors des Conférences et destinées à aider les gouvernements des pays à mettre en place des systèmes nationaux d'information, les autres renseignements que nous avons pu recueillir, étaient de brefs résumés, comme on en trouve sous la rubrique "Natis-Nouvelles" dans le Bulletin de l'Unesco à l'in-

consultant l'attention des Bibliothèques, qui ne font que signaler la mission de tel ou tel de l'Unesco dans tel ou tel pays. Or, ce que nous aurions voulu savoir, c'est les difficultés et les problèmes rencontrés ou soulevés dans un pays arabe donné, à l'occasion de la mise en place d'un système national d'information ou d'une réalisation quelconque dans le cadre de celui-ci - la seule manière qui nous eût, sans aucun doute, permis d'obtenir ces renseignements, eût été de procéder à une enquête auprès des organismes officiels chargés de l'application du NATIS dans les pays concernés, encore qu'il faille émettre quelques réserves sur les résultats qu'aurait donnés cette enquête. Nous ne l'avons pas faite, nous estimons que nous aurions pu le faire si nous n'avions qu'un seul pays à étudier ou si nous disposions de plus de temps.

Nous avons, avec le concours de Madame Madeleine WAGNER, notre directeur de mémoire, demandé à la Division (du Programme Général d'Information à l'Unesco, de nous fournir les rapports des consultants des missions effectuées dans les pays arabes dans le cadre du NATIS. Madame Mireille MOREAU, que nous avons rencontrée au siège de l'Unesco à Paris le 10 mai 1979, nous les a fournis avec des brochures de NATIS et nous a aiguillé sur la bibliothèque des Archives de l'Unesco où ont été mis à notre disposition les compte-rendus in extenso de la Conférence Générale à sa dix-neuvième session.

à Nairobi (KENYA) en Novembre 1976.

Que Madame MOREAU, ainsi que le personnel de la Bibliothèque des Archives de l'Unesco, qui nous ont apporté leur précieux concours en nous permettant d'avoir accès à ces informations, trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

0.2. Délimitation et précision du sujet, justification du plan :

Nous nous sommes aperçues, au cours de nos investigations que la rubrique "Natis - Nouvelles" ne paraissait plus dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques de Mars - Avril 1977 ; la raison en était que les deux programmes UNISIST et NATIS avaient fusionné pour former le Programme général d'Information et les informations concernant celui-ci paraissent désormais dans une brochure en tirage à part. Il nous a semblé important de connaître les raisons de cette fusion, c'est pourquoi nous proposons de les examiner dans une première partie en essayant tout d'abord de définir les concepts d'UNISIST et de NATIS et d'en esquisser les objectifs.

Dans une seconde partie, nous exposerons les traits caractéristiques de la situation de l'IST dans les pays arabes en 1972 c'est à dire à l'aube de la mise en œuvre du NATIS. Nous ne pensons que nous ne pourrions décrire les réalisations dans le cadre du NATIS sans avoir, ne serait-ce qu'une idée sur les

ressources existantes dans les domaines de la documentation, des bibliothèques et des archives et sur le personnel qui s'en occupe; nous estimons qu'autrement nous ne pourrions évaluer les efforts réalisés dans le cadre de ce programme, c'est du reste le point que nous tenterons d'examiner après avoir défini un modèle de système national d'information tel que présenté par l'Unesco; ainsi nous pourrions avoir connaissance de la manière dont a été adapté ce modèle selon les conditions de tel ou tel pays et les difficultés rencontrées.

Enfin, dans la conclusion nous n'omettrons pas de soulever le problème de la nécessité d'une collaboration inter-arabe et internationale dont le système national constitue la base essentielle et qui est en fait l'objectif principal, afin d'assurer réellement un transfert de l'information de par le monde.

Nous avons essayé dans notre plan d'éviter une étude par pays qui aurait été fastidieuse pour le lecteur et qui, du reste, en regard à la relative diversité des expériences dans les différents domaines selon les pays, n'aurait pas été homogène.

Notre but n'étant pas vraiment de décrire la situation de l'IST dans les pays arabes, mais d'analyser les problèmes et les difficultés rencontrés à l'occasion de la mise en place de systèmes nationaux d'information dans le

cadre du programme et d'en évaluer les résultats, nous avons préféré procéder à une étude thématique, en analysant les différents points -

Évidemment, nous citerons en exemple des pays, à l'occasion de l'étude de ces divers points, c'est pourquoi nous avons séparé les pays en deux groupes : le Maghreb et le Moyen-Orient. Cette séparation n'a rien de subjectif ; au contraire, nous estimons que les expériences peuvent être relativement semblables dans les pays du Maghreb, d'abord parce que c'est une région géographique déterminée, et d'autre part parce que le problème du bilinguisme (arabe - français) y est plus important que dans les pays du Moyen-Orient où la pratique de la langue arabe est prédominante.

Lorsque nous examinerons un point, nous essaierons évidemment d'analyser la situation dans l'ensemble des pays arabes, mais il arrivera qu'au cours de cette analyse, certains pays ne soient pas évoqués ; c'est que dans ce domaine précis, le pays en question n'aura encore rien entrepris. Ce ne serait donc pas une omission de notre part mais seul nous aura guidé le souci de ne pas alourdir le texte. Nous veillerons toutefois possible et chaque fois que cela nous sera de mettre en lumière les raisons pour lesquelles il n'existe encore aucune réalisation dans tel domaine.

Les rapports des missions de consultants auxquels nous avons eu accès et qui nous ont permis de réfléchir à ce problème, étaient rédigés à l'intention des gouvernements des pays concernés et leur but était d'aider et de diriger les organismes chargés de la documentation et de l'information à planifier leurs infrastructures ou mettre en place un SNI ; bien souvent des pages entières comportaient des énumérations de recommandations qui n'ont pas eu un intérêt direct pour nous. Dans certains cas aussi, on ne faisait état que de projets à réaliser, or nous ne pouvons savoir ce qu'un projet peut devenir, il peut et ceci pour diverses raisons, être abandonné ou reporté à une période plus propice à son application.

Si une omission venait donc à se faire, elle ne peut s'expliquer que par l'absence d'information relative au cas omis, ou encore par souci de ne présenter que ce qui est réalisé ou en cours de réalisation.

Sans doute est-il encore tôt pour faire le bilan des réalisations dans le cadre du programme NATIS, surtout dans le cas de pays en développement qui ne disposent pas de ressources et de moyens très avancés ; aussi notre évaluation risque-t-elle d'être amputée d'éléments d'appréciation dont nous n'aurions pas eu connaissance mais que nous espérons sans grande importance pour l'étude présente.

Nous n'aurons de cesse, en conséquence, d'invoquer l'indulgence du lecteur pour les lacunes qu'il pourrait y déceler et auxquelles nous n'aurions pu pallier, faute de temps ou d'éléments d'information. Notre but était, non de faire un bilan mais de "soulever un coin du voile" en évoquant certains problèmes qui se posent dans les pays en développement et surtout dans les pays arabes, dans le domaine de l'exploitation et du transfert de l'information ; si cette étude y apporte une quelconque contribution, elle aura atteint le but qu'elle s'était assigné.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES DU PROGRAMME GENERAL

D'INFORMATION :

VNISIST ET NATIS

I. O. INTRODUCTION :

Ce que l'on désigne aujourd'hui couramment sous le terme significatif "d'explosion de l'information", le développement accéléré de la technique et son incidence sur les méthodes de stockage et de recherche de l'information, l'impact des mass-media et les diverses autres particularités d'une société où l'usage judicieux de l'information devient de plus en plus une nécessité, obligent aujourd'hui de manière urgente à définir la stratégie et la politique en matière d'information et d'infrastructures propres afin qu'elles puissent répondre aux exigences nouvelles d'une société en constante évolution, et permettre d'autre part, à tout individu où qu'il se trouve, de bénéficier de son droit à l'information.

Pour répondre de leur mieux à ces nouvelles catégories d'exigences, les pays industrialisés ont eu recours à la technologie avancée des communications - la manipulation d'un gros volume d'information à une vitesse rapide n'est plus un problème, mais bien des tâches subsistent qui ne trouvent d'autre solution que l'exploitation manuelle classique -

D'autre part, malgré l'avenir promis aux systèmes mécanisés, des problèmes sont résolus par le système, d'autres naissent qui découlent de ces innovations elles-mêmes.

Dans le cas du traitement de l'information

par le moyen de l'ordinateur, on ne peut s'empêcher d'évoquer par exemple le problème de la compatibilité, aussi bien dans les possibilités d'équipement de fabrication différente, du langage de programmation, des différentes méthodes de traitement et d'exploitation, de thésauri, de vocabulaires scientifiques rationalisés ou de systèmes de classification.

Ce problème de compatibilité ne concerne de surcroît que les pays très industrialisés, les pays en développement ne disposent pas d'une infrastructure de bibliothèques et de centres de documentation qui leur permette de mettre en place un système de ce genre. Il existe donc un déséquilibre certain devant le problème de l'accès à l'information.

"Avec l'accroissement exponentiel de l'information enregistrée, il n'est plus possible de nos jours à aucune organisation isolée de se suffire à elle-même en ce qui concerne les collections. La tendance générale est de développer des interconnexions de plus en plus étendues entre bibliothèques spécialisées et centres de documentation et d'information, en commençant au niveau local et en allant, par les niveaux national et régional, jusqu'aux réseaux internationaux ou spécialisés" (1)

I. 1. QU'EST-CE QUE L'UNISIST ?

I. 1. 1. Définition : Origines et composants.

Selon la définition donnée dans l'Abrége de

(1) UNISIST. - Principes directeurs pour la réalisation d'un inventaire national des services d'IST.

l'étude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique, "l'UNISIST est l'expression contemporaine d'une tradition qui a poussé de longue date les scientifiques du monde entier à pratiquer le libre échange de l'information".

En 1966, sur décision de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Assemblée générale du Conseil International des Unions scientifiques (CIUS), les deux organisations ont entrepris en commun une étude sur la possibilité de mettre sur pied un système mondial d'information scientifique. Les lignes directrices de cette étude, qui a pris depuis le nom "d'étude sur l'UNISIST", ont été établies par un groupe de travail qui s'est réuni à Paris du 18 au 20 janvier 1967. Tout au long de l'étude, le principe fondamental constamment souligné a été la nécessité de concevoir le système envisagé comme "un réseau flexible fondé sur la coopération volontaire de services d'information actuels et futurs."

C'est donc un système partisan du libre échange des informations et des données scientifiques publiées entre les savants de tous les pays, d'un effort coopératif pour la mise au point et la mise à jour de normes techniques destinées à faciliter les échanges, du développement de tous les pays, de ressources en personnel

qualifié et des ressources documentaires, d'une participation accrue des scientifiques des générations actuelles et futures au progrès et à l'utilisation des systèmes documentaires, de la réduction des obstacles administratifs et juridiques à la circulation de l'information entre les nations, de l'aide de tout pays désireux d'accéder aux services actuels et futurs de documentation scientifique - Ce sont les principes fondamentaux sur lesquels se base le programme.

En résumé, l'UNISIST répond à plusieurs exigences et nous ne saurions mieux en décrire le pourquoi que cette définition recueillie dans l'Abbrégé de l'étude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique :

"En tant que philosophie et qu'expression conceptuelle, elle [l'UNISIST pris dans le sens d'une étude de viabilité] est réaffirmation, à une époque de changement, des anciennes traditions scientifiques ; en tant que mouvement, il s'agit d'une tentative éclairée et pertinente d'aboutir à un partage des coûts des systèmes d'information rendu nécessaire par les conditions économiques ; en tant que programme, enfin, les impératifs de son organisation sont de nature à stimuler la coopération internationale entre les divers services d'information scientifique du monde".

I.2.2. Objectifs de l'UNISIST : Il est de plus en plus évident que l'information est une marchan-

-dire et qu'elle coûte de plus en plus cher, mais avec la différence qu'elle enrichit celui qui la reçoit sans appauvrir celui qui la délivre. Dans les pays en développement, les recherches entreprises sont peu connues, faute de publications. La pauvreté de leur infrastructure en matière de DBA (Documentation, bibliothèques et archives) ne leur ouvre pas l'accès aux connaissances du reste du monde. Ils doivent d'une part rassembler et traiter les informations élaborées chez eux ou à l'étranger et d'autre part trouver l'accès aux informations scientifiques et techniques et faire l'économie des ressources gaspillées à recommencer ce qui a déjà été fait.

C'est pourquoi l'un des objectifs de l'UNISIST est de faire en sorte qu'au moyen de la mise en place de la coopération internationale, les avantages offerts par le système soient plus importants que les coûts de traitement et d'exploitation, comme il est si bien dit dans l'Abrége de l'étude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique: "Investir davantage dans des systèmes primés et indépendants, ou investir davantage dans des systèmes modernes interdépendants, telle est l'alternative [...], le partage de l'information scientifique n'est plus seulement un noble principe, elle répond désormais à une incitation économique."

D'autre part, l'UNISIST a pour but d'éviter les doubles emplois existant dans les projets de recherche et ce que cela implique comme perte de temps et d'argent, en stimulant l'amélioration de l'accès à l'information. Un autre objectif de ce programme est de lancer des projets-pilotes dans les pays en voie de développement qui permettront à ceux-ci d'établir des centres locaux liés aux grands systèmes de recherche documentaire automatisée et ceci a pour but de rétablir un équilibre entre les pays en voie de développement et les pays hautement industrialisés dans le problème de l'accès à l'information.

Dans le cadre institutionnel, les recommandations de l'UNISIST suggèrent que chaque pays crée, à l'échelon national, un organisme public chargé de guider, de stimuler et d'assurer le développement des ressources documentaires et que ces organismes adhèrent aux principes et aux objectifs de l'UNISIST. C'est le concept du NATIS que nous nous proposons d'examiner dans un second paragraphe.

I.2. QU'EST-CE QUE LE NATIS ?

I.2.1. Définition large : son essence et ses objectifs :

Lorsqu'un utilisateur donne à besoin d'une information, il faut qu'il puisse savoir la retrouver et puis être en mesure de la

consulter. De nombreux services dont le but est de répondre à ces besoins s'efforcent de le faire ; ces institutions sont notamment des services gouvernementaux, des collectivités locales, des associations professionnelles, des entreprises industrielles, des organismes de recherche, des universités. Pourtant, l'ensemble des moyens mis en œuvre est en général insuffisamment coordonné et il peut en résulter des doubles emplois dans certains domaines et des lacunes dans d'autres.

Le NATIS est destiné à établir des liens réciproques entre les services d'information et les autres éléments de l'infrastructure sociale, économique et culturelle d'un pays.

Ce programme englobe tous les domaines et doit être intégré à d'autres éléments importants de la politique nationale de l'information, comme la contribution au programme UNISIST pour l'information scientifique et technique. En fait, les programmes UNISIST et NATIS sont complémentaires ; le second fournissant, de par l'importance fondamentale qu'y prennent les institutions et l'infrastructure, les moyens de rendre l'information, quelle qu'en soit la nature, disponible à tous les niveaux.

D'autre part, le programme NATIS se veut être un système souple, tenant compte des différences de situation et de niveau de développement existants d'un pays à l'autre sur

les plans politique, social, culturel et économique.

Dans tous les pays, quel qu'en soit le niveau, le problème est d'accéder à l'information.

Pour cela il est nécessaire de recourir à la coopération internationale et celle-ci ne peut justement être fructueuse que si elle s'appuie sur des infrastructures nationales adéquates.

I.2.2. Les priorités d'action du NATIS :

En 1977, il a été mis au point des normes précisant et déterminant les conditions auxquelles devront répondre toutes les bibliographies nationales en matière de présentation, de disposition et de description bibliographique.

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales d'information est un aspect fondamental du concept du NATIS qui comporte l'idée d'une coordination, d'une planification et d'un fonctionnement des infrastructures de l'information qui soient harmonisés à l'échelon national.

Le concept du NATIS implique que le gouvernement - au niveau national ou local ou au niveau des États - doit faciliter au maximum l'accès à toute information pertinente par l'intermédiaire des services de documentation, de bibliothèques et d'archives.

La forme et le caractère du NATIS composé d'un certain nombre de sous-systèmes, sont différents pour chaque pays, mais tous les éléments

doivent en être coordonnés.

Mais si d'une part le programme NATIS est conçu pour coordonner entre eux les activités des services et donner à l'information dans un pays un caractère plus officiel et en faire ressentir encore plus l'importance et le besoin, il reste admis que pour assurer un accès à l'information adéquat, ni un service déterminé, ni le système national d'information ne peuvent se suffire à eux-mêmes.

On peut donc aussi bien dire que la condition nécessaire à la collaboration internationale est une infrastructure nationale intégrée dans un système national, mais réciproquement celui-ci ne peut réellement rendre les services qu'il est appelé à rendre s'il vit en autarcie, en essayant de se suffire à lui-même.

I.3. LA CONFERENCE GENERALE DE NAIROBI DE 1976 : LE PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION :

Lorsqu'eut lieu la dix-neuvième session de la Conférence Générale à Nairobi (KENYA) en Novembre 1976, cela faisait déjà un moment que les programmes UNISIST et NATIS fonctionnaient. Mais bien que le programme UNISIST fonctionnant depuis le 1er janvier 1973, soit reconnu au sein des Nations-Unies comme le seul programme d'information qui fournisse un ample cadre conceptuel, un certain manque de coordination entre les organisations

et les programmes internationaux s'occupant d'information dans le domaine considéré a suscité des problèmes.

L'adoption de résolutions se chevauchant partiellement par différentes assemblées, conférences qui régissent telle ou telle institution des Nations - Unies, a provoqué une certaine confusion dans les Etats membres et une perte de crédibilité - L'existence de programmes parallèles faisait inutilement double emploi avec beaucoup d'activités de l'UNISIST - D'ailleurs, dans son introduction au Projet du Programme et de budget pour 1975-76, le Directeur Général de l'UNESCO évoquait certaines difficultés résultant de la répartition, au sein du Secrétariat, des différentes activités concernant les systèmes et les services d'information, de documentation, de bibliothèques et d'archives. Justifiant le transfert de certaines de ces activités d'une section à une autre, il rappelait qu'il "avait voulu avant tout mettre un terme aux chevauchements et aux risques de doubles emplois et plus encore à la compétition qui caractérisent malheureusement la situation présente entre deux services du Secrétariat, s'appuyant à l'extérieur sur des groupes de spécialistes animés par des conceptions et des intérêts différents et exerçant leurs influences dans les Etats membres dans des sens divergents, voire opposés."

Le programme de l'UNESCO en matière

d'information, comporte à la fois des activités à mettre en œuvre sur le plan national, en coopération avec les États membres qui en font la demande et une dimension internationale; ce qui, nécessairement, provoque des doubles emplois et des chevauchements. Or, plutôt que de se concurrencer, les deux programmes auraient dû compléter grâce à des activités complémentaires, convergentes et se prêtant mutuellement appui. D'autre part, les espoirs suscités à juste titre par l'Unesco grâce aux projets NATIS et UNISIST, lui font une obligation de présenter des programmes de travail propres à concrétiser ces espoirs et d'offrir à ses États membres une assistance appropriée pour mettre en œuvre les dits projets. Le PGI (Programme Général d'Information) qui tend à une coordination étroite entre les projets NATIS et UNISIST a deux buts principaux :

- d'une part atteindre les objectifs de l'UNISIST concernant l'établissement d'un système mondial d'IST

- d'autre part créer ou améliorer les infrastructures de documentation, bibliothèques et archives ou les systèmes nationaux d'information indispensables à la réalisation d'UNISIST

La Conférence Générale a donc approuvé la création d'un Conseil Intergouvernemental composé de 30 États membres qui rempli-

cerait le Comité directeur de l'UNISIST.

Cet organisme aurait la tâche :

- d'assurer la continuité et le développement de l'action entreprise dans le cadre du programme UNISIST

- d'assurer la promotion du concept d'une planification globale des systèmes nationaux d'information (NATIS).

- de susciter les actions appropriées pour aider les Etats membres à planifier et à développer de tels systèmes de manière à pouvoir participer activement à la coopération internationale.

C'est donc en application de la résolution 05 de la Conférence Générale de Nairobi que le Directeur Général de l'UNESCO a créé le 24 Février 1977, la division du PGI - Celle-ci regroupe la plupart des activités de l'ancienne Division de la documentation et de l'information scientifiques et technologiques. Elle est rattachée à la Direction Générale de l'UNESCO et placée sous l'autorité du Directeur du Bureau d'Etudes et de Programmation.

Il convient également de noter que les nouvelles relatives aux systèmes nationaux d'information (NATIS) paraissent désormais dans un même bulletin d'information que les nouvelles concernant le programme UNISIST. En effet, dix numéros de Natiss Nouvelles avaient paru en 1975 - 1976 puis

jusqu'en 1977, à la fois dans le Bulletin de l'Unesco et l'intention des bibliothèques et en usage à part. Depuis la création du PGI, le Bulletin d'information UNISIST et NATIS - Nouvelles ont été fusionnés en un bulletin d'information trimestriel.

Il importe de rappeler que les concepts de NATIS et d'UNISIST demeurent - l'élargissement des deux programmes continue à englober le même programme - Il existe maintenant pour celui-ci le même budget, le même personnel dans le cadre d'une seule direction.

C'est donc uniquement pour une meilleure articulation des activités qu'il y a eu fusion. Du reste, le terme d'UNISIST continue d'exister.

Actuellement, dans le cadre du PGI, cinq éléments principaux regroupent les éléments des deux anciens programmes, ce sont :

- Promotion de la formulation de politiques et de plans concernant l'information
- Promotion et diffusion de méthodes, règles et normes pour la documentation et l'information.
- Infrastructure.
- Contribution au développement de systèmes spécialisés dans la culture et la communication.
- Formation des professionnels et utilisateurs de l'information.

CHAPITRE SECOND

ETAT DES ACTIVITES D'INFORMATION

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

DANS LES PAYS ARABES EN 1972

II.0. INTRODUCTION :

Nous savons maintenant le cadre conceptuel officiel à l'intérieur duquel se situe le programme NATIS ainsi que d'évolution et les modifications qui ont nécessités son application et son intégration ; il nous importe maintenant que nous nous intéressons à la situation de l'information dans les pays arabes à l'aube de la mise en oeuvre du NATIS afin de connaître les bases sur lesquelles s'est adapté ce programme et ses composantes et comprendre l'orientation et l'évolution qu'il a prises dans cette région du monde. Nous examinerons donc sans trop nous attarder les ressources existantes en matière de documentation, bibliothèques et archives, la situation du personnel, les statuts et associations professionnelles.

II.1. RESSOURCES EN MATIERE DE DOCUMENTATION, BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES :

L'organisation des ressources physiques d'information dans les pays arabes n'est pas, comme dans les pays industrialisés, une tradition ancienne, de même que l'habitude de la lecture et la prise de conscience de la nécessité vitale de l'information, considéré comme l'une des causes du progrès social, ne sont pas très récentes. Paradoxalement, cette situation peut s'inscrire à leur actif. La réorganisation

des organismes documentaires sera vraisemblablement plus facile dans les Etats nouveaux et/ou dans les pays en voie de développement que dans les pays plus anciens où les intérêts de longue date sont plus profondément enracinés.

Mais notre but n'est pas d'établir une comparaison ni de faire état des différences de niveau ; il n'est cependant pas étonnant de trouver aujourd'hui dans certains pays en voie de développement et en l'occurrence dans certains pays arabes sinon sans aucune infrastructure, du moins avec des ressources élémentaires et des moyens presque rudimentaires.

Ce qui paraît donc essentiel et depuis longtemps acquis dans certains pays peut ne pas l'être, ou ne constituer encore qu'un projet à réaliser dans d'autres.

II.1.1. Bibliothèques nationales, centres nationaux de documentation, bibliothèques spécialisées :

C'est ainsi que seuls huit pays arabes possèdent une bibliothèque nationale : Algérie (1835), Tunisie (1885), Maroc (1920), Egypte (1870), Liban (1921), Irak (1963), Arabie Saoudite (1963), Syrie (1880).

Dans quelques autres pays, les bibliothèques universitaires agissent comme bibliothèque nationale : Jordanie, Koweït, Émirats Arabes Unis - Quelques

pays ont à la fois une bibliothèque Nationale et un centre national de documentation comme l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie.

II. 1.2. Produits : bibliographies nationales, catalogues collectifs nationaux, publications :

II. 1.2.1 - Os les pays du Maghreb :
La Bibliothèque nationale d'Algérie publie la Bibliographie de l'Algérie bi-annuellement depuis 1963. Elle utilise la C.D.U. Depuis 1962, on est en train de compiler une bibliographie annotée sur fiches indexés d'articles sur le Maghreb, mais elle n'est pas complète. La Bibliothèque Nationale a aussi publié une liste collective de périodiques en deux volumes. La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alger publie un catalogue collectif de titres de périodiques sur l'économie et la technologie.

En Libye, dans le cadre d'un projet de bibliothèque nationale, on a compilé une liste rétrospective des périodiques des années 1866 à 1971, ainsi qu'une liste de livres, rapports et documents de recherche de 1951 à 1971. La Bibliothèque Générale et Archives du Maroc a produit une bibliographie nationale mensuelle de 1963 à 1968. Ce travail bibliographique est poursuivi par le Centre National de Documentation, avec des indices rétrospectifs pour les années 1969 à 1975.

I.1.2.2 - Dans les pays du Moyen-Orient: La Bibliothèque Nationale d'Egypte - qui est le centre national pour les services bibliographiques - publie depuis 1969 le Monthly Bulletin for Legal Deposit d'Irak a sa bibliographie trimestrielle: The Deposit Bulletin for Iraqi Publications. Les premières publications du centre de documentation scientifique (1971) étaient une bibliographie rétrospective des rapports scientifiques et techniques irakiens et une suite des rapports de membres de la Fondation de la Recherche Scientifique. Le centre a compilé aussi trois bibliographies thématiques: Irrigation in Iraq, Minerals in Iraq, Petroleum in Iraq.

En Jordanie, il n'y a pas de bibliographie nationale officielle - Cependant la Jordanian Library Association publie depuis 1970, une bibliographie annuelle des ouvrages jordaniens sous presse - Cette bibliographie n'est pas complète car elle omet les publications gouvernementales - Le Centre de Documentation en éducation publie New Educational Documents et Education Information Bulletin.

Au Koweït, le contrôle bibliographique est presque le même qu'en Jordanie, cependant on y compile des catalogues collectifs des collections de bibliothèques, des listes trimestrielles d'acquisition et des bibliographies thématiques.

La National Bibliography of Lebanon a été publiée en 1964-65, après quoi la Bibliothèque de l'Université Américaine a publié les listes trimestrielles de ses acquisitions. La Syrie publie depuis 1966 une bibliographie du moyen-Orient.

Au Soudan, la Bibliothèque de l'Université de Khartoum qui agit aussi comme bibliothèque nationale, a produit en 1971 The Classified Catalogue of Sudan Collections of the University of Khartoum Libraries.

II.9.3 - Normalisation, catalogage et classification :

Les pays arabes utilisent les systèmes de classification bien connus (Dewey, Bibliothèque du Congrès, CDU) mais ils ont des problèmes de langage car la plupart du temps, ils doivent adapter ces systèmes à la langue arabe.

La plupart des centres de documentation et des bibliothèques importants suivent les règles anglo-américaines de catalogage et de l'ISBD.

Les prêts entre bibliothèques ne sont pas répandus. Les services sont fournis par les bibliothèques universitaires en Algérie, le NIDOC (National Information and documentation centre) en Egypte et les bibliothèques universitaires en Irak - la coordination à l'intérieur des pays n'est pas

apparente - la centralisation de la sélection et l'obtention des documents existent à peine.

II. 2. FORMATION DU PERSONNEL DE L'INFORMATION :

De même que dans d'autres régions en développement, un obstacle majeur à l'organisation de systèmes et services d'information dans les pays en voie de développement réside dans la rareté d'un personnel qualifié aux divers niveaux. Quelques pays n'ont aucune installation pour l'enseignement et la formation du personnel de l'information.

Les installations existantes de formation au niveau universitaire qu'on peut citer sont celles d'Algérie, d'Égypte, d'Irak, du Maroc, de l'Arabie Saoudite et du Soudan. Cependant, les efforts réalisés ne sont pas à la mesure des besoins en personnel de la région.

II. 3. ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES. STATUT.

II. 3. 1 - Dans les pays du Maghreb :

En Algérie, il n'y a pas d'association professionnelle - le statut des bibliothécaires et archivistes dépendant du Ministère de l'Information a été défini en 1968-69. La Tunisie a deux associations professionnelles : l'Association Tunisienne des Bibliothécaires,

documentalistes et archivistes, créée en 1965 et le Comité de Liaison des Documentalistes et Centres de documentation de Tunisie créé en 1964.

La Libye n'a pas d'association professionnelle.

II.3.2 - Dans les pays du Moyen-Orient l'association de bibliothécaires la plus ancienne du monde arabe et probablement la plus active est en Jordanie - La Jordan Library association créée en 1963 publie Risalat al Nakhlaba رسالة النخلة, régulièrement depuis 1965 qui paraît tous les trois mois.

L'Égypte a deux associations : The Egyptian for Archives and Librarianship et the Egyptian School Library Association qui publie depuis 1969 (trois fois par an) une Library Journal.

L'Irak a son Association of Librarians qui a été formée en 1969.

Le Liban a depuis 1960 une association de bibliothécaires active mais la profession n'a pas de statut officiel.

La Sudan Library Association a été créée en 1971 et publie depuis 1972 le Sudan Library Bulletin qui paraît mensuellement.

L'association professionnelle de Syrie s'appelle la Society of Librarians, Documentalists and Translators.

Au Kuwait, il n'y a pas d'association professionnelle.

Quelques associations de bibliothécaires et centres

de documentation arabes sont membres de l'I.F.L.A
(NIDOC, Jordan Library Association, l'Association
tunisienne des Bibliothécaires, Documentalistes et
Archivistes.)

La participation aux réseaux internationaux
d'information est récente et en général
postérieure à 1972 de même que les réalisations
au niveau inter-régional.

CHAPITRE TROISIÈME

DÉFINITION DE MODÈLE

MODALITÉS DE RÉALISATION D'UN SYSTÈME

NATIONAL D'INFORMATION

III.0. INTRODUCTION :

Nous avons jugé utile d'inclure cette partie dans notre étude bien que les manuels publiés par l'UNESCO sur les Systèmes Nationaux d'Information à l'intention des gouvernements en fassent longuement état mais nous estimons que si nous ne l'incluons pas, notre étude prendrait un caractère empirique et nous ne pourrions évaluer objectivement les réalisations des pays arabes dans le cadre des systèmes nationaux d'information - c'est donc par rapport à ce modèle défini que nous pourrions le faire - Nous ne nous étendrons pas cependant sur ce point et nous nous contenterons d'en extraire les caractères fondamentaux.

III.0.1 - Notion de système :

Un système est un ensemble d'éléments mis en interaction pour réaliser un objectif déterminé.

III.1. CADRE LEGISLATIF :

Si on laisse chaque administration décider de sa propre politique d'information, on voit s'établir un certain nombre de dispositifs sans aucune coordination entre eux - De plus la mise en place d'un Système National d'Information n'importe pas seulement aux administrations mais aussi aux professions libérales, aux entreprises industrielles, aux universités et aux organismes de recherche. Le danger est que l'information intéressant

tout le monde, personne n'en assume vraiment la responsabilité. Il est essentiel d'avoir non seulement des organes adéquats mais aussi la volonté de s'en servir et de leur attribuer les ressources requises.

II. 1.1. Un organisme central d'orientation et de coordination : qui réalise la politique de l'état dans le domaine de l'information, à la lumière de la politique appliquée par le gouvernement dans le domaine de la recherche scientifique et du développement économique, technique et social. Tout système national d'information doit contribuer en tant que facteur actif au développement économique et social d'un pays. Il peut être selon le contexte administratif, un conseil ou une commission nationale, un ministère chargé de coordonner l'activité de l'enseignement, la recherche scientifique et le développement technologique, ou une académie

II. 1.2. Une unité centrale d'information : qui contrôle l'application des directives établies par l'organisme central. Elle coordonne du point de vue fonctionnel ou hiérarchique. Elle peut aussi orienter du point de vue méthodologique l'activité de toutes les unités du système, quelque soit leur subordination administrative. Elle peut enfin effectuer une série d'activités d'informations purement documentaires.

III . 1. 3. Des unités d'information: dont les diverses attributions et missions résultent essentiellement de la structure fonctionnelle du système national. Elles sont soit subordonnées à des organismes centraux (à profil scientifique), soit à des institutions ou entreprises dont certaines sont subordonnées du point de vue administratif à l'unité centrale d'information (par exemple un centre de calcul, une banque de données etc ...)

III . 2. INFRASTRUCTURES NATIONALES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION, BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES

III . 2. 1. Considérations générales pour la conception d'une infrastructure :

"La condition première de l'élaboration du NATIS est de faire accepter l'idée que l'information est une ressource essentielle et que, comme pour les gisements souterrains de pétrole, il convient de mettre en place tout un appareil pour l'extraire et apprendre à s'en servir" (1)

La Conférence Générale de l'UNESCO organisée à Paris du 23 au 27 septembre 1975 avait pour but de recommander des principes directeurs pour la création et le développement des infrastructures nationales de l'information et leurs liens avec les divers parties des plans nationaux de développement, cette infrastructure comprend :

(1) La politique nationale d'information - NATIS - 1976.

a) des usagers qui sont la raison d'être de l'infrastructure elle-même.

b) les ressources physiques en information (centres de documentation, centres d'analyse de l'information, banques de données, bibliothèques, archives, etc...) utilisant les plus récentes progrès technologiques et organisés ^{en} un système conçu, en application d'une législation appropriée, pour permettre le transfert effectif de l'information aux usagers.

c) le personnel qualifié pour faire fonctionner les éléments de l'infrastructure.

III, 2.2. Rôle et importance des bibliothèques nationales dans les systèmes nationaux d'information :

Un certain nombre de facteurs concourent à donner à la bibliothèque nationale une position-clé dans le domaine de la documentation, des bibliothèques et des archives, ainsi que dans l'ensemble du NATIS.

Ses principaux rôles sont :

- Fournir les services centraux nécessaires de bibliothèques

- Jouer un rôle prédominant parmi les bibliothèques qui font partie du NATIS.

- Participer activement à la planification et à la mise au point globale du NATIS.

La place qu'occupe la bibliothèque nationale dans le NATIS est primordiale pour deux raisons :

- parce qu'elle est la plus économique :
détenant le dépôt légal et étant de ce fait
obligée de traiter la totalité de la docu-
mentation produite dans le pays, la biblio-
thèque nationale effectue déjà un travail
d'ensemble qui ne saurait être confié à
d'autres organismes sous risques de doubles
emplois et de lacunes.

- parce qu'elle est la plus nationale :
la bibliothèque nationale est l'organisme qui
s'intéresse à tous les aspects relatifs aux do-
maines des bibliothèques et de la bibliothé-
économie du pays. Elle doit aussi s'assurer
que tous les intérêts des bibliothèques du
pays et de leurs usagers sont adéquately
représentés au niveau international.
Par conséquent, c'est l'organisme par excel-
lence qui peut promouvoir la recherche et
les études bibliothéconomiques et proposer
des normes visant à faciliter l'intégration
des bibliothèques et autres institutions simi-
laires dans un réseau national d'informa-
tion efficace et donnant un service
correspondant réellement aux besoins du
pays.

III. 2.3 - Le Contrôle Bibliographique Uni-
-versel dans ses rapports avec le NATIS :
Le principe du CBU suppose la création
préalable d'un CBN (Contrôle bibliogra-
phique national) dans chaque pays, garan-
tissant l'enregistrement bibliographique de

de chaque publication nouvelle au moment de sa parution.

Le système proposé et qu'en principe la notice bibliographique complète de chaque pays, soit établie une fois pour toutes dans le pays où paraît la publication, par un service bibliographique national, selon les normes internationales applicables aux systèmes manuels et aux systèmes automatisés - cette notice et ensuite mise rapidement à la disposition des intéressés sous une forme agréée à l'échelon international.

Le service bibliographique national devrait normalement être rattaché à la bibliothèque nationale qui est le dépositaire légal de la totalité des publications de tout genre qui paraissent dans le pays.

Afin de renforcer le CBN, chaque pays devrait examiner les dispositions prévues dans sa législation sur le dépôt légal et considérer ses exigences présentes en fonction de sa bibliothèque nationale.

Il devrait aussi chercher des moyens d'établir le CBN en améliorant l'édition et la production de livres, notamment en encourageant l'application des normes bibliographiques fondamentales (page de titre, adresse bibliographique, indication de l'ISBN, etc ...)

La participation au CBU exige de tous les

pays concernés qu'ils consentent à suivre et à appliquer les normes internationales de description bibliographique et qu'ils acceptent les uns des autres l'information enregistrée.

III. 2.4. Coopération :

III. 2.4.1 - Coopération nationale :

une coopération permanente devrait s'insérer entre tous les types de services au sein d'un système national d'information en fonction des besoins à couvrir et sous la forme d'un partage national des tâches et des fonctions, surtout dans les domaines suivants :

- Etablissement de la bibliographie nationale
- Acquisition en commun de matériels
- Traitement centralisé
- Etablissement des catalogues collectifs
- Service centralisé de prêts de périodiques
- Mise sur pied d'un système de prêt inter-bibliothèques.
- Conservation et restauration de livres et documents.
- Fournitures de microcopies
- Traitement des données.

III. 2.4.2 - Coopération internationale :

Le partage des tâches et les échanges ne sont efficaces que s'il existe des normes et des modalités universellement acceptées tant du

du point de vue des opérations intellectuelles d'indexage et de classification que des ordinateurs - une longue coopération internationale n'est possible que si chaque pays s'efforce de respecter ces normes, comme il est du reste rappelé dans "NATIS : la politique nationale d'information, 1976"

"Un système international vaut ce que valent les éléments nationaux dont il est composé"

Il s'agit donc surtout pour les petits pays en voie de développement de créer une infrastructure capable de traiter du matériel importé de l'étranger ou d'élaborer des accords régionaux pour le partage des tâches entre pays voisins ou entre groupes de pays à traditions culturelles analogues. La possibilité de recourir à des services

d'information étrangers crée envers la communauté internationale des obligations de deux sortes, que chaque pays doit être prêt à assurer :

- veiller à ce qu'il existe une bibliographie nationale des nouvelles publications (condition essentielle que l'UNESCO s'est fixée pour objectif).

- Faire en sorte que des prêts de publications nationales ou des envois de photocopies puissent être effectués par l'intermédiaire de quelques institutions centrales à l'intention des institutions similaires d'autres pays.

Quand on réfléchit au plan relatif à l'information, on ne saurait trop insister sur le fait qu'aucun pays n'est isolé : l'information produite^{en} en tout point quelconque de la planète peut servir aux usages de n'importe quel pays.

III. 3. FORMATION DU PERSONNEL :

Les plans en vue de recruter et de former un personnel compétent doivent constituer un élément permanent de la conception du système. La formation de ce personnel doit s'accomplir dans les universités ou établissements d'enseignement supérieur afin de lui assurer un contact étroit avec les membres des autres professions de statut équivalent comme les chercheurs, les historiens et les professeurs d'université.

Il faudrait instituer un dispositif administratif approprié qui garantirait le respect des normes professionnelles en matière de recrutement, d'enseignement, de formation et d'exercice de la profession par l'intermédiaire soit d'une association professionnelle, soit d'un organe du gouvernement ou d'un organisme officiel analogue.

III. 4. APPLICATION DE LA TECHNOLOGIE A LA DOCUMENTATION ET A L'INFORMATION :

"Une nation sera d'autant plus apte à traiter efficacement l'information, qu'elle

pourra intégrer rapidement les méthodes et techniques nouvelles dans ses activités d'information⁽¹⁾.

L'application des techniques modernes de traitement de l'information doit être considérée à chaque phase du plan national d'information : enquêtes sur les besoins, sensibilisation des usagers, mesures d'ordre législatif et financier en vue de l'organisation des éléments du NATIS. L'introduction de la technologie nécessite une analyse minutieuse de ses divers aspects (choix du matériel approprié, coûts, problèmes de compatibilité et de normalisation aux niveaux national et international, ainsi qu'au fonctionnement et aux analyses du système).

Les pays en voie de développement ont le grand avantage de pouvoir, dès le départ, planifier leurs services d'information sur la base de normes internationales compatibles.

III. 5. FORMATION DES UTILISATEURS :

Elle est nécessaire pour deux raisons et surtout si nous la considérons par rapport à la conception des systèmes nationaux d'information dans les pays en développement.

- parce que la croissance du volume de l'information de par le monde ne nous permet plus d'ignorer les techniques permettant de sélectionner et de condenser

⁽¹⁾ NATIS : Objectifs d'une action nationale et internationale.

l'information contenue dans les documents, donc d'y avoir accès.

- Par ailleurs que dans les pays en voie de développement, les institutions éducatives n'insistent pas sur l'aspect primordial que jouent dans la formation d'un individu l'aptitude et l'habitude de lire et ne mettent pas en valeur l'utilisation des documents comme source principale de ^{la} connaissance.

C'est ce qui fait que l'utilisateur potentiel n'est pas préparé à recevoir et assimiler les services des spécialistes de l'information.

L'utilisation des bibliothèques doit donc faire partie de l'instruction donnée à l'école primaire afin que l'habitude de lire devienne un réflexe normal de la vie quotidienne.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il faut prévoir dans les programmes normaux, des cours portant sur l'utilisation des ouvrages spécialisés et des sources d'information, et ces cours doivent être organisés avec l'entière coopération des bibliothèques universitaires.

Les associations professionnelles ont également un rôle capital à jouer dans ce domaine. Ce n'est que de cette manière et qu'avec une telle prise de conscience qu'il pourra réellement y avoir transfert de l'information à tous les niveaux.

CHAPITRE QUATRIÈME

EVALUATION DES EFFORTS RÉALISÉS
DANS LE CADRE D'UNATIS DANS LES
PAYS ARABES POUR L'AMÉLIORATION
DES RESSOURCES EXISTANTES OU LA
CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES
D'INFORMATION

Nous avons vu, bien que relativement brièvement, l'état de l'information dans les pays arabes et les problèmes qui se présentent à elle, puis nous avons esquissé le schéma selon lequel un système national d'information devrait se concevoir et les objectifs à atteindre. Dans quelle mesure les activités déjà menées ont-elles permis d'obtenir des résultats et des effets qui contribuent à la réalisation de ces objectifs ?

Quels sont les efforts effectués pour coordonner et créer des systèmes d'information et, en tout cas, dans quels secteurs du domaine de l'Information ?

IV.1. CADRE LEGISLATIF :

Il semble que nombre de pays arabes n'aient pas encore de cadre législatif approprié pour un Système National d'Information, cependant nombre d'entre eux ont effectué des efforts jusqu'à là. En effet en Algérie, l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur en date du 25 Septembre 1974 a "porté création d'un Centre d'Information Scientifique et Technique et de Transferts Technologiques", mais il n'occupe encore qu'une place relativement mineure dans l'ensemble des ressources documentaires algériennes, ce facteur joue donc contre la réalisation de l'objectif "centralisateur" qui lui était assigné, ce qui fait que l'Algérie ne dispose pas d'organisme consuetu-

-tif, conseil ou "organe de coordination" couvrant l'ensemble du SNI dont il n'existe en fait que des éléments séparés. Il existe, il est vrai, un conseil consultatif des archives nationales (créé par le décret du 25 Avril 1974) qui pourrait jouer le rôle d'organe central de coordination.

En Tunisie, les structures mises en place sont des structures de conception et de réflexion, elles n'ont qu'un ressort limité et une attribution consultative; le gouvernement et l'administration publique conservant exclusivement un pouvoir de décision. Cependant, un conseil supérieur de l'Information a été institué le 14 Décembre 1973, il est chargé de "mettre à jour la législation et les textes réglementaires régissant le domaine de l'information", il régirait les organes d'information spécialisés parmi lesquels existe l'IST.

D'autre part la Commission nationale de la documentation instituée par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Information et l'émanation du Conseil Supérieur de l'Information. Cet organisme a suggéré l'élaboration d'un système national de documentation, basé sur la coordination de ses organes pilotes nationaux.

Au Koweït, un organisme central représentant au niveau national les systèmes

d'information, a été créé avec le développement du NSTIC (National Scientific and Technical Information Center)

En Syrie, a été créé un réseau national d'IST comportant un comité national pour l'UNISIST et un point de convergence national pour l'UNISIST.

Le CDIS (Centre de documentation et d'information scientifique) du Conseil National de la Recherche Scientifique au Liban a été créé sur décision de décembre Août 1973.

Pourtant malgré ces efforts, il semble que pour les pays arabes, à quelques exceptions, le manque d'une législation appropriée avec organisme responsable chargé de coordonner le développement de l'information dans tous ses aspects, constitue encore un problème. Il existe même encore des pays où jusqu'en 1975, en tout cas et à notre connaissance, il n'y a pas de législation dans le domaine de l'information. Tel est le cas des Emirats Arabes Unis (EAU) où le dépôt légal des publications nationales n'est pas non plus en vigueur.

IV. 2. INFRASTRUCTURES EN MATIERE DE DOCUMENTATION, BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES:

IV. 2. 1. Normalisation:

En Algérie le Centre d'information et de documentation du CONEX (Institut Algérien du Commerce extérieur), a entrepris en 1975 de

reclasser les fonds documentaires en utilisant la "Trade Information Classification" (UNCTAD/GATT, Genève) et la "Standard International Trade Classification", ce travail terminé, il y aura un système normalisé valable.

Cependant et d'après le rapport d'Eric de Brolier sur le CNDES d'Alger datant de 1976, il n'y a pas en Algérie des liens avec le comité de documentation de l'ISO ni avec les centres ISBN et ISSN.

Pourtant il ne peut y avoir projet de coopération au niveau national ni même international s'il n'y a pas d'efforts en vue de la normalisation.

La Bibliothèque Nationale de Tunisie, tirera profit d'avoir accepté et employé de bonne heure les normes internationales telles que les ISBD (M) et ISBD (S), l'ISBN et ISSN.

Il est plus facile d'automatiser les catalogues si l'on a accepté les normes internationales. Du reste, en Tunisie, les dispositions réglementaires prises au JORT du 10-14 Novembre 1978, instituent une Commission Nationale Supérieure de la Normalisation et des comités techniques sectoriels (parmi lesquels devra figurer le comité de la Normalisation documentaire en gestation au Ministère de l'Information).

Actuellement en Egypte, on imprime les ISBN dans le Legal Deposit Bulletin pour les livres publiés en Egypte.

IV. 2.2. Produits bibliographiques :

La BN de Tunis a publié trois volumes de sa bibliographie nationale : le premier volume comprend les publications non-officielles de 1956 - 1968 publié en 1974, de 1969-73 (1975) et de 1974 publié en 1976.

Par ailleurs la BN a publié en 1975 en collaboration avec CND (Centre national de documentation agricole) un catalogue collectif des publications en série : agriculture et sciences de la terre - Un Répertoire de bibliothèques et centres de documentation de Tunisie a également été publié

de CND ES (Centre national de documentation économique et sociale) d'Alger a publié, lui aussi, en 1974 un Index National des services d'archives, de bibliothèques et de documentation.

au Maroc, le CND (Centre National de documentation) publie trois fois par an depuis 1972 une publication appelée IDEST (Index documentaire, économique, scientifique et technique). Le centre a également publié un Répertoire des centres de documentation et services de bibliothèques du Maroc qui comprend 172 notices.

Le CND du Soudan, quant à lui, a commencé à publier depuis 1977 le Library Information Bulletin, il a aussi produit en 1977 un catalogue collectif des fonds de périodiques dans les bibliothèques sou-

-daniens - La Schaubat Library (Faculté d'Agriculture et Faculté des Sciences Vétérinaires) a publié en 1974 la Bibliography of Agricultural and Veterinary Research in Sudan, une édition révisée est en préparation.

La Bibliothèque de l'Université Américaine de Beyrouth (Liban) publie depuis quelques années une bibliographie de la littérature arabe: "Massādih ad-dinassah - al-adabiyyah" (bibliographie des penseurs et écrivains Arabes célèbres, décédés entre 1800 et 1955), cet ouvrage est consacré à près de 240 auteurs et comporte des détails bibliographiques sur 3500 ouvrages imprimés.

En Syrie, le 1er plan quinquennal (1976-80) prévoit dans le budget de la culture, la construction d'une Bibliothèque Nationale à Damas. On peut penser que cette bibliothèque ouvrira ses portes en 1980.

IV. 2.3. Problèmes de diffusion dans les pays arabes:

La prépondérance des magasins interdits au public, la non-exposition des périodiques dans la plupart des cas et leur non-circulation encore assez fréquente, la rareté et la difficulté du prêt - interbibliothèques (sauf entre les bibliothèques universitaires et leurs instituts en Irak et en Algérie et le NIDOC en Égypte), les restrictions apportées au prêt surtout au prêt individuel

des documents, le peu de développement des services de reprographie à la disposition du public, tout cela est réellement symptomatique d'un état d'esprit qui s'apparente plus à la rétention qu'à la diffusion.

Si d'on évoquait plus particulièrement le problème de la reprographie existant, on constate qu'en Syrie, l'université de Damas possède un photocopieur moderne mais il n'est utilisé que comme duplicateur de rapports; il est interdit aux bibliothécaires de faire des photocopies. D'autre part, seule la Bibliothèque du Conseil Supérieur des Sciences dispose de collections de microfiches et de lecteurs agrandisseurs, mais ces appareils ne sont pas encore utilisés, faute d'information à leur sujet et de demandes des utilisateurs.

En Liban, le besoin des chercheurs pour les copies d'articles de périodiques scientifiques n'ayant pas été disponible au Liban a conduit à l'organisation en priorité du service de reprographie et à la constitution d'un réseau international de centres correspondants - c'est ainsi qu'en juin 1974, ce service était à même de répondre aux demandes des chercheurs, présentées sur des formulaires préétablis par le Centre d'Information et de documentation scientifique du CNRS, conformément aux lois du copyright.

Le Maroc dispose aussi de services de reprographie, de microfilmage et d'impression à vocation régionale.

IV. 3. APPLICATION DE LA TECHNOLOGIE A LA DOCUMENTATION, BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES:

Services automatisés, maintenance d'ordinateurs, banques de données.

IV. 3. 1. Dans les pays du Maghreb :
d'exemple le plus prometteur que l'on puisse évoquer dans ce domaine, pour l'instant au moins, semble être celui du Maroc. Afin de mettre à la disposition des chercheurs et techniciens des données scientifiques et techniques de source étrangère, il a été inauguré au CND en décembre 1975 un terminal de télédocumentation, le premier d'Afrique, rattaché au réseau SDS / RECON de l'ASE qui stocke à l'Institut ESRIN de Frascati la majorité des grands fichiers automatisés du monde (NASA, METADEX, COMPENDEX, PASCAL, etc...). Cette liaison permet d'interroger une base de données de plus de cinq millions de références. Il a été suggéré que le CND serve de modèle pour tous les pays du Maghreb.

En Tunisie, le décret du 20 novembre 1974 a créé la Commission Nationale de l'Informatique qui a, entre autres objectifs, de "veiller à l'intégration progressive des systèmes informatiques".

Le CNDAT de Tunisie utilise l'ISIS (Integrated Set of Information Systems) pour l'indexation et la recherche et a des projets de catalogage automatique, le centre loue un ordinateur IBM 370/135 de la STEG (Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz) - D'autre part, un projet pilote, soutenu par l'UNESCO et en cours au centre de documentation nationale (CDN) de Tunis - On utilisera un logiciel originaire de France (Documentation Française) - Le CDN, en mettant en mémoire la chronologie de la politique intérieure et étrangère de la Tunisie, les discours du Président de la République, les communiqués des conseils des ministres et les références bibliographiques concernant la Tunisie, entend créer une banque de données TANIT (Traitement Automatisé National de l'Information Tunisienne). Par ailleurs, un essai de connexion avec le réseau Cyclades a été fait à la fin de 1977, à partir du Département Informatique de la Faculté de Sciences de Tunis. En Algérie, il n'y a pas d'automatisation, sauf au CNDES (AGRIS) et une "installation expérimentale" à l'ONRS (Office National de la Recherche Scientifique) qui sert à "tester" trois ou quatre profils de chercheurs sur les bandes du BRGM français - Les bandes INIS sont bien reçues au CTSN mais faute d'un logiciel approprié, ne sont pas utilisées (le même problème existe au

CNDES pour les bandes AGRIS). La SNS (Société Nationale de Sidérurgie) entre en mémoire des bulletins, analytique et signalétique, à l'aide d'un équipement IBM 72 IV de 1969 qui est, semble-t-il, le seul existant en Algérie.

Mais il est pour le moment hors d'usage car le gros problème qui se pose en Algérie, est celui de la maintenance, le matériel étant trop rare pour occuper un personnel qualifié à plein temps.

Pour ce qui concerne la région du Maghreb, un projet de création d'une banque maghrébine d'information industrielle a été l'objet d'une communication à la deuxième réunion du Comité Consultatif permanent sur l'information industrielle et la documentation à Rabat en Octobre 1977. Cette banque d'information jouerait le rôle d'un centre de transit, de médiation et de transfert de l'information entre les sources où elles sont consignées et les organismes qui en ont besoin.

IV. 3. 2. Dans les pays du Moyen-Orient:

En 1977, le NIDOC (Le Caire) a sollicité l'assistance de l'UNESCO pour des conseils d'un consultant sur la possibilité d'introduire le système MARC et dans le cadre du programme UNISIST, pour la création d'une unité de repérage de l'information, connectée aux ressources internationales d'information. Le

consultant a proposé la restructuration du Centre afin d'installer un Département de Référence de l'Information, ainsi que l'établissement d'une liaison télé-informatique avec SDS/RECON, semblable à la liaison du CND (Maroc). Le projet est encore en discussion. Actuellement le NIDOC utilise le temps d'ordinateur du Centre de Recherche de Calcul Scientifique de l'Université du Caire (Ordinateur: ICL 1905). La Bibliothèque Nationale d'Égypte a mis en place, avec l'assistance de l'UNESCO, des techniques automatisées - Le Centre National pour les Services Bibliographiques a transféré le catalogage des livres arabes (100 years Catalogue, 1870-1969) en un format lisible par machine. L'Organisation Générale du Livre Égyptien a acquis un mini-ordinateur (NOVA 3 D/96K) pour la Bibliothèque Nationale. Il y a, entre les deux centres, le NIDOC et la BN, un projet de coopération pour l'entrée, la sortie, les formats et programmes d'ordinateur. Au Soudan, l'automatisation n'a pas été encore introduite mais cependant la bibliothèque de l'Université de Khartoum a expérimenté l'élaboration de son catalogue collectif de périodiques avec l'aide de l'ordinateur de l'Université Eliot 803. Au Koweït, un système d'information et de stockage automatisé (a computerized storage and retrieval system) a été installé en Avril 1977 - Les "data files" du "International Labour

Office (ILO) et de "l'International Development Research Centre" (IDRC) sont accessibles en batch.

IV. 3.3. Traitement automatisé du texte arabe :

Il n'existe pas à présent d'ordinateur arabe qui possède tous les caractères nécessaires au traitement bibliographique, c'est à dire des caractères alphanumériques, avec une assortment suffisant de symboles et signes de ponctuation. Les fabricants d'ordinateurs ne sont d'accord ni sur la question des caractères à inclure, ni sur celle du dessin typographique qui rend les caractères arabes difficilement lisibles et compréhensibles - Les codes correspondants adoptés actuellement ne permettent pas le tri alphabétique automatique dans l'ordre de l'alphabet arabe.

Mais des progrès sont faits et l'intérêt suscité par ce problème est grand - L'Institut d'Etudes et de recherches pour l'arabisation à Rabat (Maroc), a développé le système qu'on appelle actuellement ASV - Codan (Arabe Standard Voisé - Code Arabe) - autrefois le système La khidar. L'ASV consiste en un jeu de caractères qui permet la composition du texte arabe avec ou sans les signes des voyelles, ou qui n'a les signes qu'en partie.

Codan (Code Arabe) est un codage binaire du jeu de caractères ASV qui est conforme aux standards internationaux conventionnels et qui

donc, peut être employé dans la transmission de données électroniques.

Ce système a été démontré à une réunion de l'UNESCO en 1976.

La Conférence Générale de l'UNESCO en 1976 a recommandé à la BN de Bouie (Egypte) d'étudier le système ASV-Collar de typographie arabe avec l'intention d'encourager son acceptation générale dans le monde arabe.

IV. 4. REALISATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL DE L'INFORMATION :

IV. 4. 1 - Formation :

L'une des entraves la plus importante au développement du SNI dans le cas des pays arabes, et sans aucun doute le manque de personnel formé et qualifié aux divers niveaux.

Comment est résolu ce problème actuellement?

L'Algérie a institué par décret du 24 juillet 1975 une licence de bibliothéconomie au mois au après le baccalauréat. L'Institut de bibliothéconomie et de sciences documentaires créé auprès de l'Université d'Alger (décret du 25 juillet 1975) n'existe en fait que sur le papier, en tout cas selon le rapport d'Eric de Grolier sur le CNDES qui date de 1976.

L'Algérie n'envoie pas de boursiers en Angleterre, aux Etats-Unis ou au Canada comme la Jordanie et le Maroc. L'UNESCO en 1974 a lancé un projet d'école régionale destinée à la formation des spécialistes de

l'Information dans les trois pays du Maghreb⁽¹⁾.
Les tensions survenues entre le Maroc et l'Algérie
ont évidemment rendu impossible la poursuite
de ce projet "dont on peut se demander s'il
était réaliste, compte tenu des divergences
profondes de structure économique et sociale
entre les trois pays".

En Tunisie, des établissements supérieurs ont pris
la louable initiative de dispenser à leurs
étudiants des cours d'initiation en docu-
mentation, c'est le cas de l'Institut de
Presses et de Sciences de l'Information (IPSI)
et de l'École Agricole de Megren.

Afin de remédier au manque de personnel
qualifié, le Maroc, lui, a pris la résolution
d'assurer la formation de futurs responsables
du réseau documentaire marocain en créant
l'École des Sciences de l'Information qui
a ouvert ses portes à Rabat en Octobre
1974. La formation commune des informa-
tistes, auxquels sont enseignées les mêmes
méthodes de travail et les normes interna-
tionales de description bibliographique,
devrait assurer la compatibilité des
traitements documentaires sur l'ensemble
du pays et une intégration sans problèmes
majeurs aux différents niveaux régionaux et
internationaux.

En ce qui concerne la Syrie, ses bibliothé-
caires et documentalistes sont formés à

(1) Voir le rapport de J. Menou : Statuts, besoins et
formation de spécialistes de l'Information au Maghreb :
Situation et perspectives - Septembre 1975 - doc COM/75/WS/20.

l'étranger (40 bourses en 1975-76) et notamment en Egypte.

IV.4.2 - Statuts et associations :

Le Maroc a défini en 1974 un statut professionnel, de même qu'en Tunisie où la profession a un statut depuis 1973. L'Association des utilisateurs de l'Informatique en Tunisie créée en Avril 1975 s'occupe d'encourager l'intégration de systèmes documentaires.

IV.5. FORMATION DES UTILISATEURS :

Dans des pays où souvent et malgré les efforts réalisés, l'analphabétisme reste encore un problème aigu, de moins dans certains pays, il est encore tôt pour parler de l'existence réelle et institutionnalisée d'une formation des utilisateurs -

Même si elle est, ô combien nécessaire pour promouvoir l'accès à l'information et son transfert, elle n'est pas systématique et parfois même inexistante -

Cependant certains pays en ont pris quelque peu conscience et essayent, même si les efforts à entreprendre sont encore très importants, de remédier à cet aspect.

En Algérie, un seul exemple de guide a l'usage des lecteurs : le Guide du lecteur de la bibliothèque centrale de l'Université d'Alger et datant de 1972, se présente en

deux parties : arabe et français .

Au Liban , le premier guide de bibliothèque à l'Université libanaise est celui de la Faculté des Sciences , il informe les lecteurs sur le contenu de la bibliothèque , son fonctionnement et donne des renseignements généraux sur la division du travail et les règlements à suivre à la bibliothèque . Par ailleurs , l'Association des bibliothèques libanaises a publié son premier bulletin en Avril 1975 , celui-ci s'adresse au public pour le tenir au courant des projets de l'association et des travaux de ses partisans dans les bibliothèques .

IV . 6 . COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL , PARTICIPATION AUX RESEAUX

INTERNATIONAUX :

Nous avons déjà vu que quelques associations de bibliothèques et centres de documentation arabes sont membres de l'IFLA (NIDOC , Jordan Library Association , l'Association Tunisienne des Bibliothécaires , documentalistes et Archivistes) .

Le réseau AGRIS a des correspondants en Algérie (CNOES) , en Jordanie (Faculty of Agriculture de l'Université Al Husayn) , en Tunisie (CNOA) et au Maroc (CNO) . Le Scientific Documentation Centre de l'Irak a déjà fait les premiers pas pour soumettre de la documentation . Quelques pays sont connectés au réseau

INIS - le correspondant algérien et le CISTTT (Centre d'Information scientifique et technique et de Transferts technologiques) - En Jordanie, le Jordan Research Council documentarise Centre est connecté à INIS.

Le programme UNISIST a ses points de convergence, en Egypte : l'Academy of Scientific Research and Technology ; au Maroc, le CND ; en Tunisie le Comité Tunisien pour l'Unisist, Commission Nationale tunisienne pour l'UNESCO, Ministère de l'Éducation.

Le programme ISORIS a des liens avec l'Algérie (Ministère de l'Éducation et de la Culture ; Service des bibliothèques et de la documentation), l'Irak (la Central Library de l'University of Baghdad, le Scientific Documentation Centre, Foundation of Scientific Research, Ministry of Higher Education and Scientific Research), la Jordanie (Royal Scientific Association ; la Jordan Association for Libraries ; l'Educational Documentation Centre, Ministry of Education), le Liban (la National Library of Beirut), le Soudan (Educational Documentation Centre, Ministry of Education), la Syrie (Ministry of Culture and National Orientation) et la Tunisie (Bibliothèque Nationale) l'Algérie et aussi connecté à l'INSPEC, au BRGM et est affilié à l'UFAA (Inter-Arab Cooperation).

En Egypte, le NIDOC coopère avec l'ALECSO par la publication de résumés d'articles et

études de chercheurs arabes. Le Centre coopère aussi avec le Bureau Régional de l'UNESCO pour la science et la technologie dans les Etats Arabes. (Le Caire).

IV. 7. COOPERATION ET REALISATIONS AU NIVEAU INTER-REGIONAL:

La Bibliothèque Nationale d'Egypte prépare conjointement avec l'ALECSO une National Bibliography of the Arab World

en Syrie, le Centre de Recherches inter-arabe sur les zones arides et le centre régional des projets de recherche spécialisé de la Ligue Arabe et de l'ALECSO.

Le centre dispose déjà de collections de revues importantes réparties dans ses laboratoires spécialisés. Il a établi un projet de centre de documentation régional qui a été soumis au PNUD et à d'autres instances.

Au ministère de l'Enseignement Supérieur à Damas (Syrie), il existe un service de traduction coordonné avec ceux des autres pays arabes qui confie des traductions à des spécialistes et les édite à l'imprimerie de l'Université de Damas.

En Algérie le CISTTT créé en 1974 joue un rôle de coordination. En 1976, le Centre a organisé des Journées d'étude sur l'IST.

De même les Journées d'Information et de Coopération Scientifiques et Technologiques organisées à Rabat les 2 et 3 Décembre 1974, ont eu pour but de démontrer qu'en utilisant au maximum les systèmes internationaux existants et en les reliant à des systèmes nationaux, il est possible d'éviter le double emploi dans l'analyse des littératures internationales.

D'autre part le NSTIC au Koweït a publié en 1978 "Regional Union List of Scientific and Technical Periodicals in the Gulf Area", 7000 titres de périodiques sont disponibles en Dakh, en Arabie Saoudite et au Koweït.

Cependant malgré ces réalisations, du reste fort récentes, il n'y a pas d'effort sérieux pour promouvoir une coopération culturelle inter-arabe efficace. Les instances comme la Ligue Arabe, comme aussi les Conférences plus ou moins partielles entre quelques pays arabes, répètent comme un leit-motiv leur désir d'échanges culturels - mais ces belles déclarations restent à l'état de vœux pieux.

Les pays arabes du Moyen-Orient bien que moins déculturés que les pays du Maghreb, sont encore loin de produire une littérature suffisante, tant en qualité qu'en diversité; certaines branches, notamment les sciences exactes

sont mal représentées, même par des traductions
à partir de travaux originellement faits en
Occident.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude, nous ne prétendons pas avoir couvert tous les aspects du sujet, comme nous l'avons déjà dit, le temps et les éléments d'information ne nous étaient pas suffisants.

Nous espérons tout de même avoir dégagé les lacunes et les obstacles qui, dans les pays arabes, entravent le transfert de l'information, clé du progrès social et économique.

On ne peut à proprement parler d'un système à l'heure actuelle, seulement une série d'organismes fonctionnant de manière plus ou moins indépendante, autonome, sans liaisons fonctionnelles ni structure globale. D'autre part, il existe très certainement une inadéquation entre les besoins exprimés ou potentiels et les moyens affectés au développement du système, cela est révélateur de la lenteur du processus d'élaboration d'un SNI qui soit cohérent et qui garantisse une bonne utilisation de l'information.

Il n'existe donc de SNI dans les pays arabes que quelques éléments épars qui demandent à être améliorés et complétés. Certains éléments sont encore tout à fait absents, comme le problème du CBU, par exemple, dont l'application se heurte à de graves difficultés dans des pays où le dépôt légal est souvent

inexistant, inadapté ou mal appliqué, où la pénurie du personnel est endémique et où le manque de moyens prévaut.

Il est aujourd'hui urgent que les pays en développement et particulièrement les pays arabes prennent conscience qu'il est temps de s'atteler à combler certaines lacunes au niveau national afin qu'il puisse y avoir coopération aux niveaux régional et international.

Le fait qu'ils aient des traditions culturelles communes constitue pour eux un atout, en ce sens que les difficultés sont semblables et donc plus efficacement affrontées.

On pourrait s'efforcer par exemple de s'entendre entre pays arabes, ALECSO et associations de spécialistes pour traduire, si ce n'est déjà fait ou en cours la terminologie de l'information.

La Commission nationale pour l'UNISIST, une fois créée, entrera en contact régulier avec les organismes analogues des pays voisins pour leur proposer une coordination étroite dans tous les domaines où elle s'avère plus utile et plus rentable que des efforts isolés. Il est important aussi de coordonner les efforts ^{dans la région} du point de vue des problèmes de translittération, d'établissement de listes de noms.

La mise en place du NATIS est certes une

œuvre de longue haleine ; il semble que le premier pas et le plus important dans toute entreprise importante est : de prendre conscience des lacunes et des obstacles ; beaucoup de pays arabes, même s'ils n'ont pas encore résolu divers problèmes, en ont pris conscience. Certes, il ne suffit pas seulement de prendre conscience, mais n'est-ce pas déjà un pas vers le progrès ?

Nous pensons que les pays qui ont déjà dépassé certains obstacles tireraient eux-mêmes profit à aider et donc à susciter la collaboration avec des autres pays moins avancés ou moins fortunés, d'autant plus que souvent certains problèmes sont communs. Il n'y a pas de modèle universellement valable et malgré l'aide que pourrait solliciter un pays à l'étranger, "la responsabilité du choix ne se délègue pas, elle s'exerce en fonction des priorités nationales elles-mêmes basées sur l'histoire, les besoins, l'usage que chaque nation se fait de son propre avenir" ()

() AUBRAC (Raymond) - Les pays en voie de développement et l'EST

REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES ET BROCHURES :

ANTONELLI (G.). - Liban : mise sur pied d'un Service national d'archives et de pré-archivage / G. Antonelli : Mai - juin 1974. - Paris : UNESCO, 1974. - 57 p.

DULON (Aubert) : - Syrie : Situation et perspectives de l'IST / par Aubert Dulon. - Paris : UNESCO, 1976. - 52 p. : fig. ; tabl.

GROLIER (Eric de). - Hashemite Kingdom of Jordan: Development of the National Documentation Centre / by Eric de Grolier. - Paris : UNESCO, 1977. - 68 p. : tabl.

GROLIER (Eric de). - Maroc: Assistance à l'école des Sciences de l'Information / par Eric de Grolier. - Paris : PNUD ; UNESCO, 1975. - 26 p. : tabl.

GROLIER (Eric de). - Algérie : Centre national de documentation économique et sociale, Alger / par Eric de Grolier. - Paris : UNESCO, 1976. - 62 p. : tabl.

HELAL (A. H.). - Outline for a National Documentation and Information Centre / by

A. H. Helal . - Paris : UNESCO , 1975 . - 16 p. : tabl.

JEFFREYS (A.E.) . - Tunisie : l'automatisation des catalogues de la Bibliothèque Nationale / par A.E. Jeffreys . - Paris : UNESCO , 1977 . - 41 p. : tabl. ; fig.

OLIER (J.H. d') . - La planification des infrastructures de documentation , de bibliothèques et d'archives / J.H. d'Olier , B. Delmas . - Paris : UNESCO , 1974 . - 328 p.

PARKER (J.S.) . - Kuwaït : Development of a School and Public Libraries Network / by J.S. Parker . - Paris : UNESCO , 1975 . - 85 p. : tabl.

ROMERIO (G.F.) . - Arab Republic of Egypt : a teledocumentation System for the National Information and Documentation Centre / G.F. Romero . - Paris : UNESCO , 1977 . - 35 p. : fig. ; tabl.

UNESCO . - National Information Systems (NATIS) : Universal Bibliographic Control / by Dorothy Anderson . - Paris : UNESCO , 1974 . - 67 p.

UNESCO . - NATIS : Systèmes Nationaux d'Information . Conception et planification des systèmes nationaux d'information (Natis) : Étude à l'usage des responsables gouvernementaux de la planification / UNESCO . - Paris : UNESCO , 1976 . - 60 p. : tabl.

UNESCO.- NATIS : Systèmes Nationaux d'Information : Institution d'un cadre législatif pour la mise en place du Natis / UNESCO.- Paris : UNESCO, 1977.- 65 p.

UNESCO.- NATIS : Systèmes Nationaux d'information : la politique nationale d'information / UNESCO.- Paris : UNESCO, 1976.- 17 p.

UNESCO.- NATIS : Systèmes Nationaux d'information : objectifs d'une action nationale et internationale / UNESCO.- Paris : UNESCO, 1975.- 33 p.

UNESCO-UNISIST : principes directeurs pour la planification des systèmes nationaux d'IST (projet) / UNESCO.- Paris : UNESCO, 1974.- 39 p.

UNISIST.- Abrégé de l'étude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique effectuée par l'UNESCO et le C.I.S.- Paris : UNESCO, 1971.- 95 p.

UNISIST.- Principes directeurs pour la réalisation d'un inventaire national des services d'IST / UNISIST.- Paris : UNESCO, 1975.- 50 p. : tabl.

UNISIST.- Principes directeurs pour l'organisation de cours, stages et séminaires de formation dans le domaine de l'information et de la documentation scientifiques et techniques / UNISIST.- Paris : UNESCO, 1975.- 65 p. (42 p. d'annexes). : tabl.

UNISIST.- Utilisation et amélioration des systèmes nationaux d'information dans l'intérêt du développement : quelques indications pratiques pour la définition des politiques à suivre (projet) / UNISIST.- Paris : UNESCO, 1974.- 36 p.

VALLS (J.).- Tunisie : projet pilote pour la mécanisation des services de documentation dans les pays arabes (étude préliminaire) / par J. Valls.- Paris : UNESCO, 1976.- 23 p. : fig. ; tabl.

VUORINEN (Seppo).- Arab Republic of Egypt : Introduction of Machine-Readable Cataloguing at the National Information and Documentation Centre / Seppo Vuorinen.- Paris : UNESCO, 1977.- 7 p.

ZEHERY (Mohamed H.).- Scientific and technical Information Systems and services in Kuwait / by Dr. Mohamed H. Zehery, ... - Kuwait : KISR-INSTIC, 1978.- 9 p. : tabl.

ARTICLES :

AUBRAC (Raymond).- Les pays en voie de développement et l'IST.

In : Revue de l'AUFELF : Politiques et Systèmes d'Information Scientifique et Technique, juin 1978, pp. 221-228

ARUTJNOV (N.B). - Conditions de la compatibilité des systèmes nationaux d'IST ~~é~~

In : Bull. Unesco Bibl., XXVII, 5, 1973, pp 270-273.

Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives, Paris, 23-27 Septembre 1974.

In : Bull. Unesco. Bibl., XXIX, 1, 1975, pp. 2-16

DAVID (A.). - Étude sur l'échange d'information et le transfert de la technologie.

In : Information et Documentation, 4, pp 9-11

DULONG (A.). - Les systèmes d'IST et leurs problèmes (Compilations et réflexions).

In : Documentaliste, 12, 2, 1975, pp. 43-49

FASSI FIHRI (Ahmed). - Politique Nationale de l'IST au Maroc.

In : Revue de l'AUFELF : Politiques et systèmes d'IST, juin 1978, pp. 119-125

KOSTER (C.J.). - L'ISDS et les fonctions et activités des centres nationaux.

In : Bull. Unesco. Bibl., XXVII, 4, 1973, pp 216-222.

La planification à l'échelon national des services de documentation et de bibliothèques dans les pays arabes : réunion d'experts au Caire, République Arabe d'Égypte, 11-17 février

1974.

In : Bull. Unesco Bibl., XXVIII, 4, 1974.

Le Natio, thème pour les années 1970.

In : Bull. Unesco Bibl., XXIX, 3, 1975, pp 125-132.

Le Nouveau Programme Général d'Information de l'UNESCO.

In : Bull. Unesco Bibl., XXXI, 3, 1977, pp 142-143.

Le programme de l'Unesco en matière d'information et de documentation pour 1973-74

In : Bull. Unesco Bibl., XXVII, 3, 1973, pp. 142-154

Le programme de l'Unesco en matière d'information et de documentation pour 1975

In : Bull. Unesco Bibl., XXIX, 3, 1975, pp 133-145.

Le rôle des bibliothèques nationales dans les systèmes nationaux et internationaux d'information : un énoncé des principes approuvé par les directeurs des bibliothèques nationales réunis à Lausanne (20-21 Août 1976)

In : Bull. Unesco Bibl., XXXI, 1, 1977, pp 8-28.

Les activités de l'Unesco relatives à l'information : perspectives pour 1977-1978.

In : Bull. Unesco Bibl., XXXI, 4, 1977, pp 213-228.

Natis - Nouvelles

In Bull. Unesco. Pibl., XXIX, 4, 1975, pp 490-3
 , XXIX, 6, 1975, pp 318-323
 , XXX, 1, 1976, pp 3-9
 , XXX, 2, 1976, pp 74-79
 , XXX, 4, 1976, pp 210-216
 , XXX, 6, 1976, pp 338
 , XXXI, 1, 1977, pp 2-8

Natis - Nouvelle: un programme général d'information pour l'Unesco

In : Bull. Unesco Pibl., XXXI, 2, 1977, pp 70-71

PENNA (Carlos Victor). - Trente ans d'activité de l'Unesco en faveur du développement des services de documentation, bibliothèques et archives.

In : Bull. Unesco Pibl., XXX, 6, 1976, pp 339-348.

TOCATLIAN (J.). - Un système mondial d'information scientifique: une entreprise nécessaire et réalisable

In : Bull. Unesco Pibl., XXV, 2, 1971, pp 66-70.

TOCATLIAN (J.). - Conférence intergouvernementale pour l'UNISIST.

In : Bull. Unesco Pibl., XXVI, 2, 1972, pp 62-67

WYSOCKI (A.). - Le programme UNISIST, ses objectifs et son développement.

In : Réseaux de systèmes documentaires,
1975, pp 327-335.

WYSOCKI (A.). - Le programme général d'information de l'unesco

In : Revue de l'AUFELF : Politiques et Systèmes d'IST, juin 1978, pp 213-218.

RAPPORTS DE CONFERENCES ET REUNIONS

UNESCO. - Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures en matière de documentation, bibliothèques et archives : Paris, 23-27 septembre 1974 : Document de travail. - Paris : UNESCO, 1974. - 56 p. (9 p. d'annexes).

UNESCO. - Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures en matière de documentation, bibliothèques et archives : Paris, 23-27 septembre 1974 : Rapport final. - Paris : UNESCO, 1975. - 67 p.

UNESCO. - Conférence générale, dix-neuvième session, Nairobi 1976 : Rapport du Directeur Général sur le programme d'ensemble en matière d'information. - UNESCO, 1976. - 18 p (22 p. d'annexes) - Doc. 19C/42.

UNESCO. - Conférence générale, dix-neuvième session, Nairobi 1976 : Commission III : Questions relatives au programme : Recommandations. - UNESCO, 1976. - 44 p (24 p. d'annexes). - Doc 19C/124.

UNESCO. - Conférence générale, dix-neuvième session, Nairobi 1976 : Addendum. - 1 p. Doc 19C/124 Add.

UNESCO. - Conférence générale, dix-neuvième session, Nairobi 1976 : Addendum 2. - 5 p. Doc 19C/124 Add.2.

UNESCO. - Conférence générale, dix-neuvième session, Nairobi 1976 : Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme en 1975-76. - UNESCO, 1976. - 73 p. (5 p. d'annexes).

UNESCO. - Réunion d'experts sur la planification à l'échelon national des services de documentation et de bibliothèques dans les pays arabes : Le Caire (R.A.E), 11-17 février 1974 : Rapport final. - Paris : UNESCO, 1974. - 48 p. (4 p. d'annexes).

UNESCO. - Réunion d'experts sur le développement des systèmes d'information scientifique et technologique dans les Etats Arabes :

L'Infrastructure de l'information dans les
Etats Arabes : Etat de la question : Document
de base, annexes, Paris : Maison de l'Unesco,
18-22 Décembre 1978. - Paris : UNESCO, 1978.

UNESCO. - Stage d'études pratiques sur les
moyens d'améliorer le transfert de l'informa-
tion : Rabat (Maroc), 24-28 mai 1976 :
Rapport final. - Paris : UNESCO, 1976. - 17 p.

LISTE DES SIGLES ET

ABREVIATIONS

AGRIS	FAO / Système International d'information pour les sciences et la technologie agricole.
ALECSO	Ligue Arabe / Organisation pour l'éducation, les sciences et la culture
ASE	Agence Spatiale Européenne
ASV	Arabe Standard Voyné
AUFELF	Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française
BN	Bibliothèque Nationale
BRGM	Bureau de Recherches géologiques et minières (France)
CBN	Contrôle bibliographique National
CBU	Contrôle bibliographique Universel
CDIS	Centre de documentation et d'information scientifique - Beyrouth (Liban).

- CDN Centre de documentation nationale
Tunis (Tunisie)
- CDU Classification décimale universelle
- CISTTT Centre d'information scientifique
et technique et de transfert de
technologie - Alger (Algérie)
- CND Centre National de documentation
- CND A Centre National de documentation
agricole (Tunis - Tunisie)
- CNRS Centre National de la Recherche
Scientifique (France)
- CNRS Conseil National de la Recherche
Scientifique - Beyrouth (Liban).
- DBA Documentation, bibliothèques et
archives.
- ESRIN European Space Research Institute
- IFLA International Federation of Library
Association (FIAB)
- INIS International Nuclear Information
System.

INSPEC	Information Service in Physics Electronics Technology and Control.
ISBD	International Standard Book description
ISBN	International Standard Book Number
ISSN	International Standard Serial Number
ISIS	International Science Information Service (USA)
MARC	Machine Readable Catalogue
NASA	National Aeronautics and Space Administration (USA)
NATIS	National Information System (Système National d'Information)
NIDOC	National Information and documentation Centre (Egypte - RAE)
NTIC	National Scientific and technical information Centre (Kuwait)
PASCAL	Programme Appliqué à la Sélection et

à la compilation automatique de la littérature.

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement.

SDS Space documentation Service
(of Eurodoc).

SNI Systèmes Nationaux d'Information

UAFM Inter-Arab Cooperation

UNESCO Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la Science et la Culture

UNISIST Programme Intergouvernemental de
coopération en matière d'information
scientifique et technologique

SIGLES RASOUTÉS

CODAR Code arabe

COMEX Institut algérien du commerce
extérieur - Alger (Algérie)

IST Information Scientifique et technique

PGI Programme Général d'information.